

Le **SESSAD**  
de **Montélimar** et de  
la **Drôme-Sud**

Il reçoit des enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans.

Ils sont scolarisés en ULIS école (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire pour handicapés moteurs) ou intégrés dans les classes élémentaires des écoles.

Ils poursuivent leur scolarité en collège dans des classes ordinaires, en U.L.I.S. collège (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire pour adolescents handicapés moteurs) ou en lycée.

Le service accueille des enfants ou des adolescents présentant une déficience motrice, relevant de la scolarité obligatoire, et nécessitant une éducation spéciale ainsi que des soins assurés par une équipe pluridisciplinaire.

Sa capacité d'accueil est de 32 places.

**L'orientation vers le SESSAD est proposée à la famille par la C.D.A.**

Le SESSAD peut articuler son intervention avec d'autres professionnels concernés par les enfants ou les adolescents, quel que soit leur champ de compétence.

## Formalités d'admission et de prise en charge

### DU PREMIER ENTRETIEN ... A L'ACCOMPAGNEMENT REGULIER

#### PREMIER ENTRETIEN

Il est assuré par la directrice et la chef de service.  
Il permet de présenter le service et son fonctionnement.  
L'ouverture du dossier administratif et une première approche des difficultés de l'enfant.

#### CONSULTATIONS MEDICALES

Assurées par les médecins spécialisés du service,  
elles permettent une approche clinique qui prend en compte globalement l'enfant dans son environnement familial, social et scolaire.  
Les enfants sont revus ensuite très régulièrement.

#### LES BILANS

Ils sont assurés en fonction des difficultés particulières de chaque enfant par les différents spécialistes de l'équipe pluridisciplinaire qui assureront les prises en charges régulières.

#### L'OFFRE DE SOINS individuelle ou en groupe

(travail rééducatif et/ou relationnel)

**Ergothérapie**  
**Kinésithérapie**  
**Orthophonie**  
**Psychomotricité**  
**Suivi éducatif et social**  
**Suivi médical et psychologique**

La formation continue et régulière du personnel, le travail de réflexion de l'équipe sur ses pratiques contribuent à l'efficacité des interventions des professionnels du service.

**TRAVAIL INSTITUTIONNEL** : A l'issue des consultations et des bilans, et avant toute décision, un **travail interne au service** placé sous la **responsabilité des médecins** permet de confronter les points de vue des différents spécialistes et de dégager une proposition d'accompagnement qui est discuté avec la famille.

Un travail de synthèse et d'évaluation de l'évolution de l'enfant, des rencontres avec les parents et si nécessaire, avec leur accord, des contacts avec les établissements scolaires étayent les interventions spécialisées.